

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2019

Présents : ABRANOWITCH Stéphane - BLONDRON Alain - BUCHET Christel - BONEMAISON Frédéric - BOUTET Samantha - COUSIN Loïc - DA SILVA PINTO Thierry - DUMAS Stéphanie - DUMONT Serge - GODET Véronique - LAURENT Serge - MARCHAND Pauline - PENAUD Jean-Pierre - PIAT Jacques - PICARELLI Valérie - REMY Stéphane - SIMON Delphine - TABOURET Valérie - VENUAT Jocelyne.

Absents ayant donné procuration : BARBOSA Joannie - CHABROL Jean-Elie - CHERPRENET Samuel - GALLEAZZI Jane -

Secrétaire de séance : VENUAT J.

Convention gymnase

Le conseil municipal a voté à l'unanimité, la signature par le maire de la convention d'utilisation du gymnase par le collège Georges Sand pour une durée de 3 ans.

Charges du collège

Le conseil municipal a validé à l'unanimité le tableau de répartition des dépenses du collège entre les communes.

Modification simplifiée du PLU

Le projet de révision simplifié du plu dans la zone des Richardes a été présenté au conseil municipal qui a validé, à l'unanimité l'offre de prestation proposée par l'entreprise Aptitudes Aménagement pour un coût de 5400 € TTC.

Désignation de la commission locale du site patrimonial remarquable (spr)

La constitution de « La commission locale du site patrimonial remarquable » a été validée à la majorité (2 abstentions).

Appel d'offre schéma directeur assainissement

Le conseil départemental et l'agence de l'eau ont répondu favorablement à la demande de démarrage du projet de la commune d'étude du schéma directeur d'assainissement. Pour le conseil départemental c'est, « une participation prévisionnelle de 70% minimum du coût de 58 334 € », et pour l'agence de l'eau, c'est l'autorisation d'engager le projet « *sans perdre la possibilité de recevoir une aide de l'agence* ».

La commune a consulté 4 entreprises et la commission d'appel d'offre a émis un avis favorable sur la proposition de l'entreprise Labre Ingénierie

Le conseil municipal a autorisé le maire à notifier le marché de 65 976 € avec l'entreprise sélectionnée.

Epandage des boues de la station d'épuration

Au titre de ses missions de service public la commune doit procéder à l'épandage de boues de la station d'épuration en vertu de l'article L.2224-8 du CGCT.

Une consultation a donc été lancée auprès de deux entreprises ; Le coût des études et du suivi agronomique est d'environ 6000 € par an sur 5 ans.

A ce titre une demande de subvention va être adressée au Conseil Départemental dont le taux de subvention est de 50%.

Le conseil municipal a autorisé à l'unanimité le maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Reconquête des centres bourgs : demande de subvention au conseil départemental

La commune a décidé d'engager une démarche de redynamisation et de reconquête du centre bourg pour laquelle la rédaction du cahier des charges a été confiée à l'entreprise Aptitudes Aménagement pour un coût de 18 000 €.

Le conseil municipal a autorisé le maire à l'unanimité, à déposer une demande de subvention accompagnée du cahier des charges auprès du Conseil Départemental.

Vente de parcelles dans la zone médicale

Le conseil municipal a voté à l'unanimité la vente des parcelles des lots n° 1 et n°3 de la zone médicale aux 2 entreprises suivantes :

- Lot 1 : SCI GYBE, 2 Impasse Grand'rue, 03380 HURIEL
- Lot 3 : SCI DES CHATAINS, 22 Voie des Châtains, 41700 COUR CHEVERNY.

Déclaration de sous-traitants

Le conseil municipal a autorisé à l'unanimité le maire à signer les actes de sous-traitance intervenus entre la SARL FERNANDES, titulaire du lot n°1 « Gros œuvre/démolition » du marché pour la rénovation thermique des façades de la mairie avec

- L'entreprise SMTPB (prestation travaux de démolition avec tri et évacuation) : maximum 6 000 € HT
- L'entreprise DE FREITAS (travaux de pose de pierres fournies par la commune d'Huriel) : 14 300 € HT

Décision modificative n°4

Le conseil municipal a voté la dm4 à l'unanimité.

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
673	253,70 €	74127	16 576,90 €	2313-554	323,20 €	1326-561	1 500,00
			253,70 €	2181- 561	8 400,00 €	21	16 323,20 €
				2313-561	9 100,00 €		
23	16 323,20 €						
	16 576,90 €		16 576,90 €		17 823,20 €		17 823,20 €

Modification de la délibération du régime indemnitaire

Le conseil municipal a voté à la majorité (2 abstentions) la modification du tableau en annexe 1 de la délibération du 11 février 2019 sur le régime indemnitaire.

Créances éteintes

A la demande de la trésorerie municipale, le conseil municipal a voté favorablement à l'unanimité, l'inscription en créances éteintes des sommes suivantes :

640,79 € pour la cantine scolaire
294,25 € pour la redevance assainissement.

Evolution des statuts du Sivom de la rive gauche du Cher

Le conseil municipal a autorisé à l'unanimité le Sivom de la rive gauche du Cher à délibérer pour faire évoluer ses statuts « afin de pouvoir exercer des compétences optionnelles » (poteaux incendies).

Nouvelles adhésions au syndicat départemental d'énergies (sde)

Le conseil municipal a autorisé à l'unanimité l'adhésion des villes de Moulins, Montluçon, et Vichy au syndicat départemental d'Energie de l'Allier au 1er janvier 2020.